



Paris Forfait Familles

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Pour les personnes de nationalité française :

Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport

Pour les autres nationalités :

Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

Pour attester de votre présence à Paris :

- 3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années)
- Attestation de mutation professionnelle imposée par l'employeur pour les familles avec enfant et quittance(s) de loyer ou relevé(s) de charges de copropriété ET facture(s) d'électricité et/ou de gaz ou de téléphone (pour le mois d'installation et pour chaque année) pour justifier de un an de présence à Paris

Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :

- 3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)
- 3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)
- Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...)

Pour le versement de l'aide :

- Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur (original)
- Autorisation de versement de l'aide à un tiers et un relevé d'identité bancaire à son nom (original)

Selon votre situation :

- Livret de famille tenu à jour
- Jugement de divorce ou de séparation de corps
- Tout document validé par une autorité juridique ou administrative permettant d'attester la mise en place d'une garde alternée de l'enfant à défaut une convention sous seing privé
- Attestation de Pôle Emploi ou de la Mission Locale indiquant le statut de demandeur d'emploi non indemnisé de l'enfant majeur
- Notification d'attribution et/ou justificatifs de versement de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- Dernière déclaration sur le revenu ou attestation sur l'honneur du demandeur précisant sa volonté d'opter pour le partage des parts fiscales procurées par l'enfant en garde alternée en cas de présence d'enfant mineur au domicile
- Notification d'attribution et/ou justificatifs de versements de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour l'enfant majeur

Vos ressources :

Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour chaque membre du couple en cas de vie maritale

En cas de changement récent de situation, justificatifs de toutes les ressources récentes (imposables ou non imposables) : salaires, indemnités journalières, retraite, pension, indemnités de chômage, allocation et autres...